

Délibération n° 2025 – II – 014

Autorisation de signature du marché de travaux de prestations d'entretien et de restauration de la végétation sur le périmètre d'intervention du SYMBHI

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le treize mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	/
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Suppléance par Christian Masnada, présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	/

Autres personnes présentes : Daniel Verdeil, Damien Kuss, Mathieu Grenier, Agathe Girin, Baptiste Errecart, Aurélie Campoy, Cédric Rose, Sylvain Gonin, Anne-Sophie Drouet, Cécile Albano, Clarisse Pasteau, Marie Breuil, Xavier Favrolt, Nicolas Perrin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI a engagé une procédure de mise en concurrence (appel d'offres ouvert) dans le respect des dispositions du droit de la commande publique, relative aux prestations d'entretien et de restauration de la végétation dans le périmètre d'intervention du SYMBHI sur les digues gérées par le Pôle Ouvrages. Cette procédure concerne le lot suivant (relance à la suite de la décision de ne pas reconduire le marché initial pour une période supplémentaire) :

Lot(s)	Désignation
17	Prestations d'entretien et de restauration de la végétation hors fauchage mécanisé Secteur 14 : Dignes rive gauche/rive droite et lit de la Romanche dans la plaine de Vizille et dans la plaine de l'Oisans - Dignes des affluents de la Romanche (Eau d'Olle et Lignarre) dans la plaine de l'Oisans

Le contrat est un accord-cadre à bons de commande avec maximum annuel de 100 000 € HT, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31/07/2025. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 33 mois.

6 offres électroniques ont été déposées. La Commission d'Appel d'Offres du SYMBHI, lors de la séance du 20 mars 2025, a procédé au classement des offres en appliquant les critères suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations (sur la base de la simulation de commande)	60
2-Valeur technique (sur la base du mémoire technique du candidat)	40
2.1 - Adéquation des moyens humains affectés aux prestations	15
2.2 – Adéquation des moyens matériels affectés aux prestations	5
2.3 – Pertinence des modalités d'organisation proposées afin de répondre aux besoins en situation courante et en situation d'urgence	20

La Commission a attribué l'accord-cadre au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

- Au groupement de candidat **ARBRE HAIE FORET (Mandataire) et ESPACES VERTS DU DAUPHINE (cotraitant).**

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le jeudi 27 mars 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk